



Décision N° 2015-651-UM portant nomination de Monsieur Jean-Yves CASSAN
en qualité de Directeur du Service Commun des Activités Physiques et Sportives

Le Président de l'Université Montpellier

*Vu le Code de l'Education et notamment les articles L714-1, L 841-1 et D714-41 et suivants ;
Vu le décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;
Vu les statuts de l'Université de Montpellier adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire, le 1 octobre 2014 et notamment l'article 6 ;
Vu les statuts du Service Commun des activités Physiques et Sportives adoptés par le conseil d'administration le 18 mai 2015 et notamment l'article 7 ;
Vu l'avis favorable du Conseil des sports sur la candidature de Monsieur Jean-Yves CASSAN en date du 17 juillet 2015 ;
Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, Professeur des universités, en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;
Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;*

Décide

Article 1

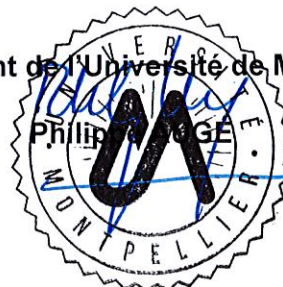
Monsieur Jean-Yves CASSAN, Professeur d'Education Physique et Sportive, est nommé directeur du Service Commun des Activités Physiques et Sportives.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier le 21 juillet 2015

Le Président de l'Université de Montpellier



Originaux pour attribution :

- L'intéressé